



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

Procès-Verbal de séance du
Conseil Municipal du 30 septembre 2024

Points délibérés au cours de cette séance

Point rajouté : motion du Conseil Municipal s'opposant à la modification de l'horaire de l'arrêt TGV en gare de Saverne, Sarrebourg et Lunéville

- 2024-01 Désignation du/de la secrétaire de séance
- 2024-02 Approbation du compte-rendu de la séance du 31 mai 2024
- 2024-03 RH : Suppression de poste – recrutement d'un ouvrier communal
- 2024-04 Définition du domaine public autoroutier concédé
- 2024-05 Modification du tracé GR531
- 2024-06 Présentation du rapport annuel 2023 du périmètre du bassin de la Haute Zorn : Grand Cycle de l'Eau
- 2024-07 Présentation du rapport annuel 2023 du périmètre de la Zinsel du Sud - Assainissement
- 2024-08 Délégations du Maire
- 2024-09 Rapport des commissions
- 2024-10 Divers

Membres du Conseil Municipal présents :

Alfred INGWEILER, Maire
M. François SCHNELL, 1^{ère} adjoint
Mme Myriam VIX, 2^{ème} adjointe
Mme Céline PINTO, Mme Muriel ARON, M. Benjamin BALTZLI, M. Jacky KUNTZ,
M. Richard ROBERT, Mme Sonia FROHN, Mme Perrine LUDWIG, Mme Michèle
PARISOT-MULLER, M. Nicolas STEPHAN, M. Patrick BLANCHONG

Absent : M. Stéphane POUVIL qui donne procuration à M. François SCHNELL.

Le Maire précise que la séance sera enregistrée.

Puis il remercie les bénévoles et les conseillers municipaux qui ont participé :

- aux élections européennes du 9 juin et législatives des 30 juin et 7 juillet,
- à la distribution des brioches le 13 juillet,
- à la rédaction et distribution du bulletin d'information communal (BIC),
- au défilé du messti.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

Il demande ensuite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- motion du Conseil Municipal s'opposant à la modification de l'horaire de l'arrêt TGV en gares de Saverne, Sarrebourg et Lunéville

- cette autorisation lui est donnée à l'unanimité

M. le Maire explique :

La Ville de Saverne a été informée le 4 juillet dernier, par un simple courrier électronique adressé à son Maire, de la décision unilatérale de la SNCF de décaler d'une heure et quinze minutes l'horaire de l'arrêt du TGV en gare de Saverne. Celui-ci permet de relier Paris sans rupture de charge.

Ayant pour conséquence d'arriver en gare de Paris à 10h24 au lieu de 8h46, cette modification remet fondamentalement en cause les engagements de la SNCF envers les villes et les territoires de notre communauté de communes, ceux de Sarrebourg et Lunéville. En effet, au moment de la mise en service intégrale de la ligne LGV Est en 2016, suite aux négociations conduites sous l'autorité du Préfet de Région, il avait été acté avec la SNCF, représentée alors au plus haut niveau par son PDG, que, dans un souci d'aménagement du territoire et d'équité entre les territoires, ces trois bassins économiques bénéficieraient de manière pérenne d'un aller-retour par jour, sans rupture de charge, permettant d'effectuer une journée de travail dans la capitale.

La décision inique de la SNCF, si elle était effectivement appliquée, conduirait inévitablement à un abandon simple de la desserte à terme. Quand bien même elle serait maintenue un certain temps, cette offre dégradée porterait gravement préjudice à l'attractivité et à la dynamique de nos territoires. Nos entreprises et nos habitants doivent pouvoir compter sur ce moyen rapide et écologique pour se rendre régulièrement à Paris à des horaires appropriés.

Quoi que puisse en dire la SNCF, toute autre solution que cet arrêt matinal pour relier Paris en TGV sera forcément plus longue, plus chère, et fera arriver plus tard dans la capitale.

Un échange s'en est suivi.

M le Maire propose au Conseil Municipal la motion ci-dessous :

Le Conseil Municipal d'Ernolsheim-lès-Saverne,

- Refusant que nos territoires ruraux soient abandonnés par les pouvoirs publics nationaux,

- Convaincu que le modèle économique qui consisterait à concentrer les entreprises dans les métropoles ne serait pas favorable au développement de notre pays,



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

- Convaincu que l'offre de mobilité décarbonée sur le territoire national est un élément essentiel de l'attractivité de nos territoires,
- Rappelant que nos collectivités ont très substantiellement contribué au financement de la LGV-Est et des infrastructures qui l'accompagnent,
- Uni aux territoires de Sarrebourg et Lunéville dans un combat commun pour préserver l'équité territoriale et l'avenir de nos trois bassins économiques,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- a) dénonce avec force une manœuvre grossière contre les territoires,
- b) demande instamment à la SNCF de revenir sur sa décision concernant le Service Annuel 2025 à propos des horaires de TGV au départ de Saverne, Sarrebourg et Lunéville,
- c) demande instamment au nouveau Gouvernement et à la SNCF de réaffirmer son engagement pour une pérennité du TGV dans les villes actuellement desservies, dans une logique d'aménagement et de dynamisation de nos territoires et de mobilité durable.

2024.09.30.01 - Désignation du secrétaire de séance

Mme Myriam VIX est désignée secrétaire de séance.

2024.09.30.02 - Approbation du procès-verbal du 31 mai 2024

Le procès-verbal de la séance du 31 mai 2024 a été approuvé à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal.

2024.09.30.03 - RH

Suppression de poste :

Suite au départ à la retraite de la secrétaire de mairie le 01/07/2024, il convient de supprimer son poste. Celui-ci avait été créé par délibération du 25/01/2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- vu la délibération du 25/01/2013 créant le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe,
- vu sa vacance suite au départ à la retraite de Mme CLAUSS Betty le 01/07/2024,
- vu la délibération du 25/01/2024 créant, en remplacement, le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,

Décide la suppression du poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

Recrutement d'un ouvrier communal :

M. le Maire explique :

M Yannick LANG, adjoint technique territorial principal 2ème classe, n'ayant pas souhaité renouveler son contrat qui arrivait à terme le 30/09/2024, il est nécessaire de le remplacer.

La vacance d'emploi a été publiée et 3 dossiers de candidature ont été déposés.

M. le Maire a retenu celle de M. Pierre REINHARDT et la propose au Conseil Municipal. Il rappelle que celui-ci a déjà tenu la fonction d'ouvrier communal à Ernolsheim et avait donné entière satisfaction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le choix de M le Maire et décide de nommer M. Pierre REINHARDT sur le poste laissé vacant par le départ de M LANG.

- dit que M Pierre REINHARDT sera engagé en qualité d'adjoint technique territorial principal 2ème classe (catégorie hiérarchique C), à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35H00, pour une durée de 3 ans à compter du 01/10/2024 soit jusqu'au 30/09/2027. Après cette date, ce contrat pourra être renouvelé pour une nouvelle période de 3 ans.

- dit qu'il sera rémunéré sur l'indice brut 486, indice majoré 425, correspondant à l'échelon C2/12 du grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe contractuel.

- dit qu'il lui sera attribué une IFSE de 130 € mensuels.

- dit qu'il pourra bénéficier d'un Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

2024.09.30.04 - Définition du domaine public autoroutier concédé

Dans le cadre de la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A4 et du rétablissement des voies de communication, M. le Maire informe que la Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France a chargé le cabinet de Géomètre-Expert GEOMEXPERT à Montargis de procéder aux opérations de DPAC de l'autoroute A4 qui traverse le territoire de la commune d'Ernolsheim-lès-Saverne.

Il présente, pour avis, le plan projet de délimitation et indique que cette opération permettra la remise foncière des voies par acte administratif gratuit et que les frais de transfert seront à la charge de la SANEF.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- rend un avis favorable à la délimitation des voies rétablies dans le cadre de la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A4, telle qu'elle figure au plan projet,
- note que tous les frais relatifs à cette opération incomberont à la Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France,
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces inhérentes aux remises de ces voies à la commune.

2024.09.30.05 - Modification du tracé GR531

M. le Maire expose à l'assemblée qu'en application de l'article L.361-1 du Code de l'Environnement, le Département établit, après avis des communes intéressées, un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

Le Département du Bas-Rhin entend inscrire au PDIPR, les sentiers et itinéraires de randonnée suivants, lesquels se trouvent sur le ban communal :

- GR@531 / rectangle bleu
- Le chemin des châteaux forts

Suite au projet de mise en place d'une « fenêtre » au point de vue du Forlekoepfel, il est proposé de modifier le tracé approuvé en 1991, afin de le faire passer par ce point de vue. Le reste du tracé passant sur le ban communal d'Ernolsheim-lès-Saverne reste inchangé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité :

- donne un avis favorable à la modification du tracé au PDIPR de l'itinéraire de randonnée sis sur le ban de la commune et répertorié sur le plan joint en annexe pour le dévier vers le Forlekoepfel,
- donne son accord à ce que cet itinéraire n'emprunte plus le chemin inscrit en 1991 au PDIPR également mentionnés sur le plan joint en annexe,
- s'engage conformément aux dispositions des articles L.361-1 du Code de l'Environnement et L.121-17 du Code Rural, à conserver les caractéristiques physiques, le caractère public et ouvert de ces chemins ruraux ainsi qu'à prévoir la création d'itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière, sachant que ces itinéraires de substitution doivent présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la promenade et de la randonnée,
- s'engage à informer le Département du Bas-Rhin de toute modification envisagée,
- autorise le balisage et le panneautage de ces itinéraires empruntant les chemins ruraux,
- autorise M. le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes conventions et tous documents inhérents à cette procédure d'inscription.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

2024.09.30.06 - Présentation du rapport annuel 2023 du périmètre du bassin de la Haute Zorn : Grand Cycle de l'Eau

M. le Maire précise aux conseillers municipaux qu'il s'agit d'une simple information qui ne nécessite pas de délibération. Un exemplaire du rapport a été remis à chacun d'entre eux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport ci-dessus.

2024.09.30.07 - Présentation du rapport annuel 2023 du périmètre de la Zinsel du Sud - Assainissement

M. le Maire précise aux conseillers municipaux qu'il s'agit d'une simple information qui ne nécessite pas de délibération. Un exemplaire du rapport a été remis à chacun d'entre eux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport ci-dessus.

2024.09.30.08 - Délégations du Maire

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal des points suivants :

- **Salle festive :**

→ visites : 7 visites ont eu lieu depuis le dernier Conseil Municipal

→ des travaux (expliqués par F SCHNELL 1^{er} adjoint) sont envisagés pour un montant HT de 1 845 €

→ le chantier du parking démarrera vers le 14/10/2024 et ce jusqu'au 30/10/2024. Les trottoirs près de l'abri de bus et du parking seront également refaits.

→ l'achèvement du cabanon sera effectué par l'ouvrier communal

- **Elagage et réduction d'arbres près de l'ancienne carrière :**

M. le Maire retrace l'historique, l'urgence, la nécessité et le coût de ces travaux.

- **Subvention DETR pour les travaux rue Saint-Michel :**

Le dossier a été déposé.

- **Visite en forêt avec M. ENGEL de l'ONF :**

La date retenue est le 13/10/2024 à 8h00.

- **Vente de bois (adjudication) à la salle festive :**

La date retenue est le 31/10/2024 à 19h00.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

- **Vestiaires du FCE :**
Le dossier est clos et les demandes de versement du solde des subventions ont été envoyées.
- **Restaurant au Cheval Noir (RAPPE) :**
L'acte de vente a été signé le 02/09/2024.
- **Chasse :**
M. le Maire a reçu les chasseurs ainsi que M. ENGEL de l'ONF afin de signer la convention d'agrainage.
- **Anniversaires :**
Les élus se sont rendus chez Mmes Dorette REBSTOCK (85 ans), Hertha MARZOLF (80 ans), Cécile STRINTZ (90 ans) et chez M. Albert SCHNELL (91 ans).
Ils ont également rendu visite au couple KALCK pour leurs noces d'or.
- **PACS :**
Une convention de PACS a été signée en juin.
- **Maison d'Accueil de l'Altenberg à Monswiller :**
Invité, M. le Maire s'y est rendu à l'occasion du 10^{ème} anniversaire.
- **Droit de préemption :**
La commune n'a pas préempté sur les biens de M. HENCK et de Mme JOSEPH.

2024.09.30.09 - Rapport des commissions

Mme Myriam VIX informe les conseillers que les dates pour les commissions fleurissement et fêtes sont à définir, en prévision de l'inauguration de la stèle des Malgré-Nous prévue le 10/11, de l'anniversaire de la Libération le 23/11 et de la fête des aînés prévue le 08/12.

Après en avoir débattu, les deux commissions se réuniront le 14/10/2024 à 19h00.

2024.09.30.10 - Divers

- **Association Pro-Daubenschlag :**
M le Maire rappelle la sortie du livre sur le château du Warthenberg et qu'il est disponible à la vente en mairie.
- **Sécurité :**
M le Maire a été saisi par un riverain du lotissement pour lui signaler la vitesse excessive des voitures.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

Il sera mis à profit de la venue d'une société de marquage pour trouver une signalisation adéquate avec la configuration du lotissement.

Par ailleurs, M. le Maire envisage de faire un essai de mise en place de mannequins (écoliers) à certains endroits du village pour la sécurisation des enfants. Il prendrait des « athlètes » qui ont servi à la décoration JO.

**La date de la prochaine séance du Conseil Municipal n'a pas été fixée,
et la séance a été close à 21h20.**



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

La secrétaire de séance : Mme Myriam VIX

Le Maire
Alfred INGWEILER

François SCHNELL
1^{er} adjoint au Maire

Myriam VIX
2^{ème} adjointe au Maire

Céline PINTO
Conseillère Municipale

Muriel ARON
Conseillère Municipale

Benjamin BALTZLI
Conseiller Municipal

Jacky KUNTZ
Conseiller Municipal

Richard ROBERT
Conseiller Municipal

Sonia FROHN
Conseillère Municipale

Perrine LUDWIG
Conseillère Municipale

Michèle PARISOT-MULLER
Conseillère Municipale

Stéphane POUVIL
Conseiller Municipal

Absent
Donne procuration à
M. François SCHNELL

Nicolas STEPHAN
Conseiller Municipal

Patrick BLANCHONG
Conseiller Municipal